

## **TARIFICATION DE LA DEMI-PENSION**

Le tarif de la restauration, fixé par la Région lle de France, est calculé en fonction du quotient familial (attestation à fournir obligatoirement à l'intendance et est valable pour l'année scolaire).

Si vous êtes allocataires de la CAF	Si vous <u>N'êtes PAS</u> allocataire de la CAF		
Vous avez reçu un courrier de la Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.	Une <b>calculette</b> accessible sur le site de la Région Île de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire :		
Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :	https://www.iledefrance.fr/aides-services/calculette- quotient-familial		
-Sur les bornes disponibles dans les Caf -Sur le site de la Caf www.caf.fr			

## Comment connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué?

Le prix du repas est facturé entre 0,50€ et 4,09€. La Région Île de France finance la différence entre le coût du repas (9€) et le tarif payé par la famille.

	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	1	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif 2022	0.50€	1.74 €	1.94€	2.15€	2.35€	2.56€	2.76€	3.07€	3.58€	4.09 €

Attention: si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué, soit 4,09€



## INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Le service de restauration du Lycée du Bâtiment et des Travaux Publics Saint Lambert propose à chaque élève inscrit un repas équilibré au prix fixé par la Région. La demi-pension ouvrira ses portes <u>le jeudi 8 septembre 2022</u>.

Pour valider la prise en compte de son inscription, tout élève doit fournir :

- 40€ par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée du Saint Lambert avec les nom, prénom et classe de l'élève au dos ou en espèce.
- Une attestation de quotient familial.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (de préférence sous format A4)
- Une photo avec nom, prénom et classe au dos

Une fois l'inscription finalisée, vous recevrez par mail des identifiants vous permettant à la fois de réserver des repas en ligne mais aussi de créditer le compte de votre enfant. Pour cela, merci de bien vouloir renseigner votre adresse mail **lisiblement**.

RAPPEL: Pour pouvoir déjeuner au lycée, l'élève doit avoir réservé son repas <u>au plus tard</u> 48h ouvrées avant le jour J. (Exemple: Pour déjeuner jeudi, il faut avoir réservé son repas avant lundi 18h.)

Pour le bon fonctionnement du service, l'élève s'engage en s'inscrivant à respecter toutes les règles encadrant le service de restauration. Le non-respect de celles-ci pourront entrainer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la demi-pension

RESPONSABLE LEGAL	ELEVE/ ETUDIANT DEMI-PENSIONNAIRE				
• NOM, PRENOM :	• NOM, PRENOM :				
N° de téléphone :  Adresse mail :	Classe :  N° de téléphone :				
• SIGNATURE :	• SIGNATURE :				

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté par le service intendance